

# RAPPORT DE VÉRIFICATION



**OUEST UP**  
ZA DU GRAND GUELEN  
RUE SAINTE ANNE DU GUELEN  
29000 QUIMPER

## EQUIPEMENTS DE TRAVAIL

Vérification avant mise ou remise en service

Type d'équipement	Désignation	Marque	Immat. porteur // Libellé client	Lieu de vérif. Emp lacement	Nb Obs	Non vérifié	Mise à l'arrêt préconisée
Appareil de levage	Chariot élévateur à conducteur porté	HANGCHA	7500	Cour Ouest Up Saint Divy	0		

**Adresse d'intervention :**  
**OUEST UP ST DIVY SAS**  
**Zone d'activité de Penhoat**  
**29800 ST DIVY**

Mission réalisée le 16/06/25

Références SOCOTEC :  
**N° du rapport : 92310/25/8503**  
**Date du rapport : 18/06/2025**  
N° d'affaire : 250192310000003/66000  
Désignation : 29\_OUEST UP\_LEVAGE BDC 2025-Commande 22273 - Vérification lors d  
N° intervention : 9231025060000001157

Références Client :  
Site : 7500



Aucune observation

2.1.3.0 - EDT879712

### Agence Equipements Brest

SOCOTEC EQUIPEMENTS - 180 Rue de Kervern - ZAC de Kergaradec III Résidence Samarkand  
- 29490 GUIPAVAS  
Tél. : (+33)2.98.41.37.90  
SOCOTEC EQUIPEMENTS - SAS au capital de 8.285.270 euros - 834 096 695 RCS Versailles  
Siege social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier  
Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint Quentin-en-Yvelines Cedex - FRANCE - www.socotec.fr

Vérificateur : M PINVIDIC Yann  
Nombre de pages : 4



Accréditation SOCOTEC Equipements  
n°3-1593  
Liste des implantations et portée  
disponibles sur www.cofrac.fr

## COMPTE-RENDU DE FIN MISSION

Un rapport provisoire a été remis sur place à M.UHEL.

## MODALITES DE LA VERIFICATION

Accompagnateur : Technicien de maintenance


Le contrôle a été effectué conformément aux exigences réglementaires ou contractuelles :

- par l'examen visuel des parties accessibles ou rendues accessibles à la demande du vérificateur ;
- par des essais de fonctionnement ;
- l'examen du montage et d'installation pour les équipements installés à demeure ;
- par des épreuves pour les appareils ou accessoires de levage concernés.

La liste des points de vérification figure en annexe du présent rapport.

## VERIFICATION DE L'EQUIPEMENT

### 1. IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT

Désignation	Chariot élévateur à conducteur porté
Constructeur / Marque	HANGCHA
Type	CPD25
Numéro de série	35BC01275
N° ou repère client	7500
QR Code:	
Année de fabrication	2023
Marquage	CE

### 2. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE L'EQUIPEMENT

Hauteur maxi de levage (m)	4,7
Configuration	Mât triple
Source d'énergie	Electrique
Equipement de préhension ou de support de charge	Tablier à déplacement latéral (TDL) + retourneur + bras de fourche
Repère de l'équipement de préhension	retourneur type RC2010A N°ME035769
Suspentes	Chaînes centrales à mailles jointives 4x3 ( pas de 19,5 mm ). Chaînes latérales à mailles jointives 4x3 ( pas de 19,5 mm ).
Charge Maximale Utile (CMU) - Capacité maximale - Abaque (Extraits)	1800 kg / Centre de gravité : 0,5 m / Hauteur : 4,70 m. 2020 kg / Centre de gravité : 0,5 m / Hauteur : 3,30 m. 1660 kg / Centre de gravité : 0,6 m / Hauteur : 4,70 m. 1860 kg / Centre de gravité : 0,6 m / Hauteur : 3,30 m.

### 3. DISPOSITIFS DE SECURITE PRINCIPAUX PRESENTS

Surveillance de la pression hydraulique	Limiteur de pression général
Survitesse de descente de la charge	Limiteur de débit
Interdiction d'emploi des appareils mobiles aux personnes non autorisées	Clé de contact amovible
Détecteur de présence du conducteur au poste de conduite	Détection par le poids du conducteur sur le siège pourvu d'un capteur et autorisant certains mouvements
Dispositif de retenue du conducteur sur son siège	Ceinture de sécurité ventrale
Frein de parking	Frein

Avertisseur(s)	Sonore
Avertisseur asservi au déplacement et/ou recul	Lumineux (feux à éclats) / Lumineux en recul

## 4. CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Nature de la vérification	Vérification avant mise en service avec épreuves ("Aptitude à l'emploi" non vérifiée dans la configuration d'utilisation)
Réglementation prise en référence	Arrêté du 01/03/2004 (modifié) et article R4323-28 du Code du Travail
Demandeur	Installateur pour l'utilisateur
Motif de la vérification	Transformation importante d'organes essentiels
Temps nécessaire à la vérification	Temps de mise à disposition de l'appareil adapté à la vérification
Documents nécessaires à la vérification	Documents mis à disposition de l'appareil adaptés à la vérification
Accompagnement nécessaire à la vérification	Personnel assurant la conduite et la manoeuvre de l'appareil présent
Charges et leurs moyens de manutention nécessaires à la vérification	Charges et moyens de manutention mises à dispositions présentes
Zone d'essai sécurisée nécessaire à la vérification	Conditions de sécurité adaptées à la vérification
Moyens d'accès nécessaires à la vérification	Moyens d'accès présents adaptés à la vérification
Lieu de vérification / Emplacement	Cour Ouest Up Saint Divy

## 5. CONDITIONS DE REALISATION DES ESSAIS EN CHARGE

Masse des charges d'essais mises à disposition (kg)	1826kg et 2075kg
Configuration(s) des essais en charge (masse, portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	A une hauteur de 4700mm

## 6. CONDITIONS DE REALISATION DES EPREUVES

Origine des coefficients d'épreuves	Défini(s) par le fabricant dans la notice d'instructions ou précisés sur site par son représentant
Coefficient d'épreuves statiques	1,25
Coefficient d'épreuves dynamiques	1,1

## 7. EPREUVE STATIQUE

Charge d'épreuve	2075kg
Durée	1 h
Positionnement(s) de l'équipement et/ou de la charge	A un Cdg de 600mm
Configuration de l'équipement (portée, angle, mouflage, stabilisateurs,...)	A une hauteur de 4700mm
Déformation après dépose	Aucune déformation résiduelle constatée

## 8. EPREUVE DYNAMIQUE

Charge d'épreuve	1826kg
Positionnement(s) de l'équipement et/ou de la charge	A différentes hauteurs et position du mat

## 9. RESULTAT DE LA VERIFICATION

Les vérifications réalisées dans les limites de la présente mission n'ont pas relevé d'anomalie ou défautuosité.

## ANNEXE 1 : Liste des points de vérification des équipements de travail (EdT)

Les vérifications réalisées par SOCOTEC en sa qualité d'organisme tierce partie permettent de répondre aux exigences réglementaires prises en référence et rappelées pour chaque équipement dans le chapitre « Conditions particulière de vérification ».

La vérification a porté sur :

- l'état de conservation et de fonctionnement des points suivants<sup>1</sup>, dans la limite de la nature de l'équipement de travail et des dispositifs dont il est pourvu lors de notre vérification ;
- l'examen du montage et d'installation pour les équipements installés à demeure ;
- les essais en charge et les épreuves statiques et dynamiques lorsque les équipements de travail sont concernés ;

La vérification ne comporte pas l'examen d'adéquation des équipements.

<b>Accès installés à demeure</b>	<b>Equipement pneumatique</b>
Accès au(x) poste(s) de conduite	Equipements pneumatiques
Accès au(x) support(s) de l'appareil	Liaisons et raccordements
Autres accès pour entretien, vérification	Pression
<b>Chemin de roulement - Supports</b>	Filtres / Echappements
Voie de roulement, rails	<b>Equipement thermique</b>
Poteaux, corbeaux, potence, ancrages	Moteur
Assise, scellement, réaction aux appuis	Réservoir de carburant
Butoirs, amortisseurs	Bouteille de gaz
Ancrages , amarrage , haubannage	Protection des éléments mobiles du moteur
Mise à la terre de la voie	Protection contre les brûlures (échappement, ...)
<b>Châssis - Ossature - Structure - Porteur</b>	<b>Poste(s) de conduite</b>
Assemblages, liaisons, fixations	Implantation
Châssis - Porteur - Ossature – Structure – Poteaux/mâts	Constitution, fixations, plancher
Mâts, flèche, contre flèche	Protection contre les chutes de hauteur
Plaque de dérive	Protection du conducteur (toit, FOPS, ROPS, ...)
Organes de roulement (pneumatiques, chenilles, ...)	Protection contre les risques mécaniques
Chasse-objets ou dispositif équivalent	Plate-forme rabattable
Stabilisateurs et leurs dispositifs de maintien	Visibilité (vitrages, essuie-glace, rétroviseurs, miroir, ...)
Lests ou contrepoids	Extincteur en cabine ou sur l'appareil
<b>Mécanismes</b>	Siège et ceinture de sécurité
Groupes motoréducteurs	Chauffage - Éclairage
Systèmes vis/écrou	<b>Organes de service</b>
Systèmes pignon-crémaillère/couronne/chaîne	Organe de mise en marche
Autres organes de transmission et d'accouplements	Organe d'arrêt général et d'arrêt au poste de travail
Freins des mouvements concourant au levage	Organe(s) d'arrêt d'urgence
Freins des mouvements horizontaux / translation / orientation	Dispositif limitant l'utilisation
Autres freins <sup>2</sup>	Poste de dépannage ou de sauvetage
Organes mobiles de transmission et leurs protections	Commandes à distance
Mécanisme de réglage d'assiette	Autres organes de service (boutons poussoirs, ...)
<b>Suspentes - Tambours - Poulies</b>	<b>Dispositifs d'alerte et de signalisation</b>
<b>Dispositifs de préhension et support de charge</b>	Dispositifs de signalisation (Voyants, afficheurs, ...)
Moufles – crochets – Linguets de sécurité	Dispositifs d'alerte (visuels, sonore, ...)
Fourche, Godet, pince, éperon, potence, grappin	Avertissements / consignes
Electroaimant, préhension par le vide (ventouses, ...)	<b>Dispositifs de sécurité</b>
Supports de charge	Dispositifs contrôlant la descente des charges (limiteurs de course, de relevage, d'orientation, dispositifs anticollision, dispositifs parachutes, ...)
Habitacle, panier, nacelle	Dispositifs limitant les mouvements de l'appareil
Autres dispositifs de préhension	Contrôle de dévers, d'inclinaison / synchronisation
Dispositif lié à la défaillance d'énergie	Système anticollision ou équivalent
<b>Equipement électrique</b>	Limiteur/indicateur de charge / moment / capacité
Enveloppes (coffrets, armoires, boîtier, ...)	<b>Dispositifs de sécurité spécifiques<sup>2</sup></b>
Equipements électriques	<b>Dispositifs d'isolation et de dissipation des énergies</b>
Liaisons et raccordements	<b>Eclairage incorporé à l'appareil</b>
Interconnexion des masses métalliques	
<b>Equipement hydraulique</b>	
Equipements hydrauliques	
Liaisons et raccordements	
Niveaux / Pression	
Filtres	

<sup>1</sup> La liste est donnée à titre indicatif et ne peut être retenue comme la liste exhaustive des points de vérification

<sup>2</sup> La nature de ces organes et dispositifs spécifiques est indiquée dans le descriptif de chaque équipement de travail vérifié.